



Le Gadancourtois

Directeur de la publication : Le Maire

Lettre d'information éditée par la municipalité de Gadancourt (Val d'Oise)

Dans ce numéro :

Editorial de M. le Maire	1
Commissions municipales	2
Syndicats intercommunaux	3
Budget	4-5
Dates à retenir, Infos communales	6
Infos pratiques	7-8

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi de 11h00 à 18h00
Vendredi 9h00 à 10h45

Pour mémoire tous les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles en ligne sur le site Internet de la communal :

www.gadancourt.fr

Le Gadancourtois

N° 12 Mai 2014

Chers concitoyens,



Le 23 mars dernier, les urnes ont rendu leur verdict. Une large majorité de Gadancourtois (es) a souhaité que l'équipe que je vous soumettais soit élue pour mettre en œuvre le projet que nous vous avons proposé.

Ce résultat nous satisfait, mais surtout il nous donne des responsabilités que nous sommes prêts à assumer.

Ce mois d'avril a permis au conseil municipal de se mettre en place, selon les règles protocolaires. Les élus ont pris leurs fonctions et ont voté le premier budget de cette mandature, un budget qui fait le lien avec les engagements pris.

Malgré une nette diminution des dotations de l'Etat, une nouvelle fois nous n'augmentons pas le taux de nos taxes communales.

Cordialement votre

Michel Noury



Vos élus : B. Ricci, I. Visbecq, F. Perrenot, M. Noury, P. Damour, L. Moustin, D. Fath

Commissions municipales

Commission	Président de commission	Conseillers municipaux	Non élus
Finances et impôts	M.Noury	F. Perrenot	R. Ricci
Voirie, entretien, éclairage public.	P. Damour	D. Fath, B. Ricci	
Sécurité, correspondant défense	M. Noury	B. Ricci	
Information, communication.	M. Noury	D. Fath, L. Moustin	A. Noury, A. Chibani, B. Allag
Appels d'offres, assainissement, travaux d'urbanisme	M.Noury	B.Ricci, D. Fath	L. Larcher, A. Chibani, C. Jacob
Culture, Animations et Sport	M. Noury I. Visbecq	B. Ricci	C. Damour C. Beke, A. Noury, T.Perrenot, L. Moustin, S. Garneret
Affaires scolaires	L. Moustin	F. Perrenot	
Révision listes électorales	M.Noury	C. Gay	R. Ricci

Centre Communal d'Action Sociale

Président	Michel Noury
Vice-Président	Florence Perrenot
Membres du Conseil Municipal	Bruno Ricci Isabelle Visbecq
Non élus	Chantal Damour Sylvie Garneret Françoise Monsarrat Annie Noury

Délégués au sein des syndicats intercommunaux

Nom du syndicat	Objet	Titulaire	Suppléant
SMGFAVO	Fourrière	B. Ricci	I. Visbecq
Parc Naturel Régional		M. Noury	P. Damour
SMDEGTVO	Electricité - Gaz	P. Damour	M. Noury
SIERC	Electricité	P. Damour	M. Noury
SICCMV	Collège	L. Moustin	F. Perrenot
SMIRTOM	Ordures ménagères	M. Noury	B. Ricci
SIAA	Assainissement	D. Fath	F. Perrenot
St ROMAIN	Eau	B. Ricci	F. Perrenot
SIBVAM	Bassins versants	M. Noury D. Fath	
SIMVVO	Musique	F. Perrenot	B. Ricci
CCVC	Communauté de Communes	M.Noury	P. Damour

Délégués au sein des commissions de la C.C.V.C.

COMMISSIONS	TITULAIRES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORTS	Daniel FATH
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TRAVAUX	Michel NOURY
PETITE ENFANCE, JEUNESSE, PREVENTION	Lydie MOUSTIN
PERSONNES AGEES, MAINTIEN A DOMICILE, SANTE, ACTION SOCIALE	Florence PERRENOT
VOIRIE, CHEMINS	Patrick DAMOUR
CULTURE, TOURISME, ANIMATIONS ET LOISIRS	Isabelle VISBECQ

Budget 2014

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 avril 2014, a voté les taux d'impôts locaux, **sans augmentation comme il le fait depuis 2008**. Ce qui, avec la diminution des dotations de l'Etat, occasionne une perte de recettes de fonctionnement de 8,5%. Nous respectons nos engagements en ne voulant pas grever le budget des ménages, sachant que les taux de l'intercommunalité sont en augmentation de 10%, et que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 7,27% à 7,44%

Taxes communales

Taxes	Taux votés
Taxe d'Habitation	9,60
Taxe Foncière (bâti)	3,66
Taxe Foncière (non bâti)	16,77
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	18,01

Taux d'imposition de l'intercommunalité

Taxes	2013	2014
Taxe d'habitation	1,63	1,793
Taxe Foncière (bâti)	1,37	1,507
Taxe Foncière (non bâti)	5,10	5,61
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	1,83	2,01
Tx enlèvmt ordures ménagères	7,27	7,44

Fonctionnement :

Dépenses

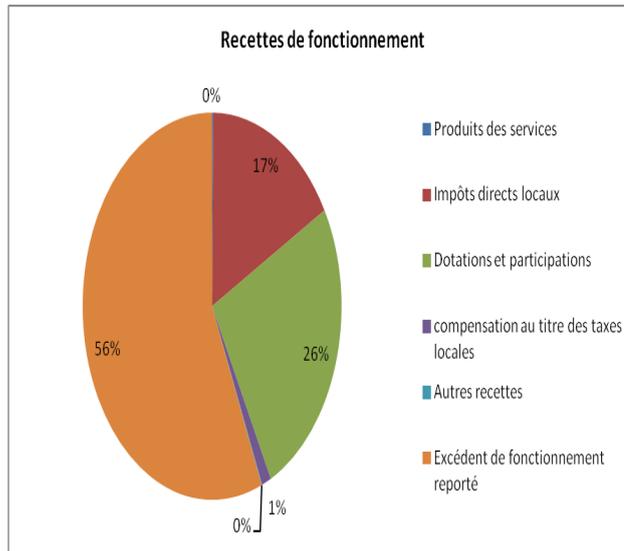
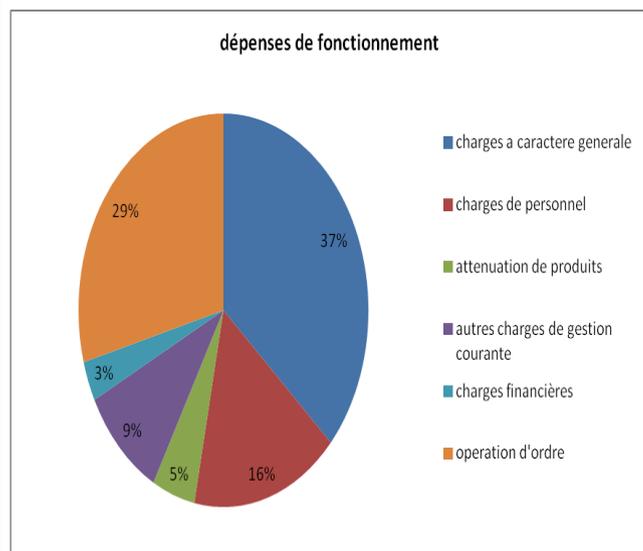
Charges à caractère général	62 812
Charges de personnel	28 200
Virement à l'investissement	50 000
Charges financières	5 600
Autres charges de gestion	16 173
Atténuation de produits FNGIR - FPIC	8 200

Total 170 985

Recettes

Impôts et taxes	28 372
Dotations	44 047
Recettes diverses	130
Excédent fonctionnement reporté	96 167
Produit des services	264
Compensation au titre des taxes locales	2 005

Total 170 985



Budget 2014 (suite)

Investissement :

Dépenses

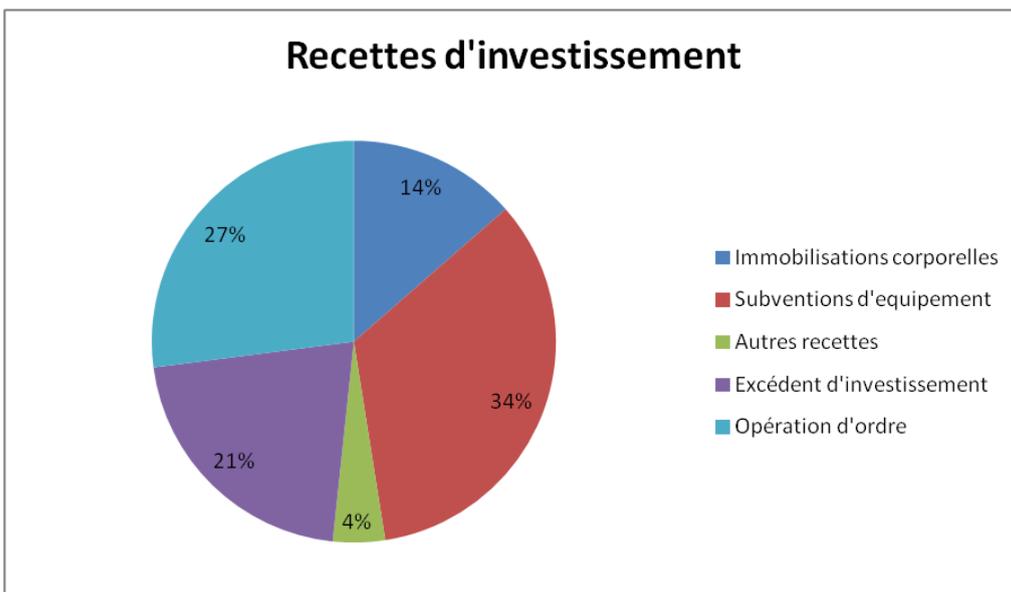
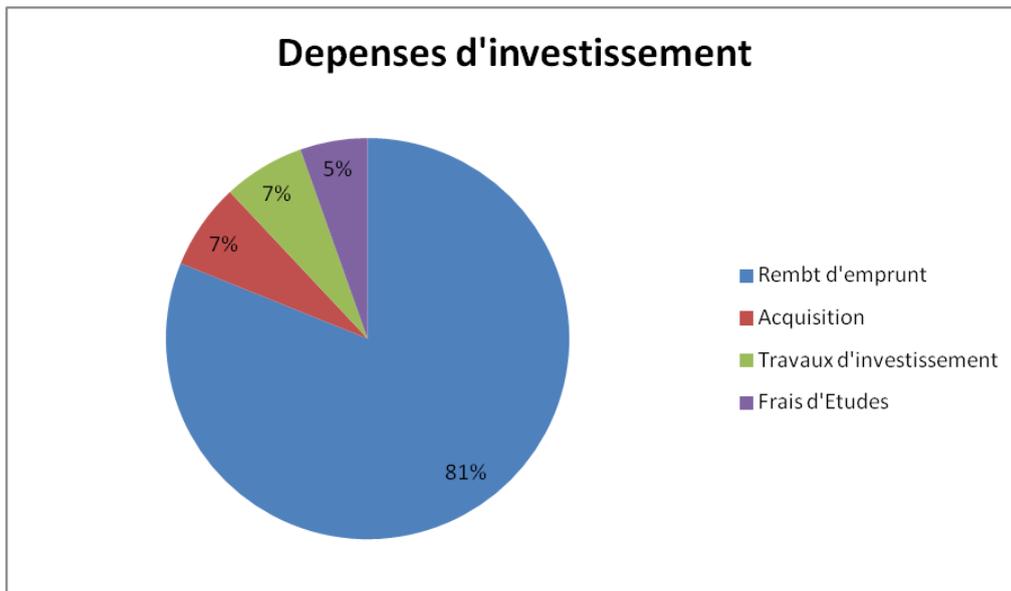
Equipements et achats	12 800
Remboursement d'emprunt	150 000
Travaux : éclairage, voirie, cimetièrè	12 004
Frais d'études	10 000

Recettes

FCTVA/TLE	25 000
Subventions	62 802
Autres recettes Virement fonc-tionnement	7 703
Excédent investissement	39 299
Virement de la section de fonctionnement	50 000

Total 184 804

Total 184 804



Dates festives à retenir
2014

Samedi 17 mai :
Jeux Inter-Villages à
Le Perchay

Dimanche 22 juin :
Fête des voisins

Samedi 28 juin :
Passage de voitures
anciennes

Dimanche 21 septembre :
Sortie des enfants

Autres dates à retenir :
Lundi 1^{er} septembre :
Rentrée scolaire

Lundi 15 septembre :
Collecte des
encombrants

Pour la Brocante, qui aura lieu le **1^{er} juin**, la Place de l'Eglise et la rue Octave de Boury seront interdites à la circulation **de toute nature**, ainsi qu'au stationnement (y compris pour les riverains) **de 5h à 20h**. **La place de l'Eglise sera interdite dès le samedi 31 mai à partir de 14H.**

Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

TRAVAUX

Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage communal est installé devant la Mairie. Ce panneau a été financé à hauteur de 70% par le Parc Naturel du Vexin Français et 30% par les finances de la commune.



Voirie

Si la neige et le sel n'ont pas, cette année, agressé la voirie communale, celle-ci méritait néanmoins une surveillance et un entretien.



La météo du début avril propice aux réparations durables, a permis de corriger les dégradations des rues de l'Aulnaie, de Boury, de Wy, Place de l'Eglise et du carrefour des allées. Les réparations ont été effectuées par l'entreprise soumissionnée par la C.C.V.C.

Transport collectif rural

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transport collectif rural s'étend à l'ensemble des 34 communes de l'intercommunalité cofinancé en partie par le Conseil Général et principalement par notre communauté de communes.

Ce service ne peut être utilisé que dans un rayon de 20 kms autour de Vigny (95 et 78), du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h. Vous pouvez utiliser ses services pour différents trajets : vous rendre à un rendez vous à l'hôpital ou à la clinique, prendre collectivement le train ou le RER, etc...

Contact : Monsieur MOUSTIN
Tel : 01.34.66.16.93 ou 06.98.30.27.08



INFOS PRATIQUES

Campagne d'information 2014 sur la déclaration de revenus 2013

La direction départementale des finances publiques du Val d'Oise se mobilise pour faciliter l'accomplissement de la déclaration des revenus.

Une déclaration pré-remplie « papier » modernisée :

Elle est fixée **au 20 mai à minuit**, pour ceux qui préfèrent renvoyer leur déclaration papier. L'obligation de joindre les pièces justificatives aux déclarations est supprimée.

Une déclaration en ligne plus accessible, plus complète et inscrite dans une démarche éco-responsable :

La date limite de dépôt est fixée au 10 juin pour les usagers souhaitant télé-déclarer en ligne sur "impots.fr" ou via le site "mon.service-public.fr".

Comment prendre contact sans se déplacer pour obtenir une information fiscale personnalisée :

- sur internet, sur le site : www.impots.gouv.fr (24h/24 et 7j/7),
- Par téléphone, par courriel ou courrier
 - au **centre impôts service : 0810 467 687** (du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h),
 - auprès **du centre des finances publiques** de votre domicile, pour nous il s'agit de Cergy –Pontoise.

L'accueil des usagers, dans l'ensemble des centres des finances publiques du Val d'Oise, a également jusqu'au 20 mai de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h.

Conciliateur de justice

Par décision de la Cour d'Appel de Versailles et du Tribunal d'Instance de Pontoise Monsieur Raymond TIROUARD est nommé Conciliateur de Justice.

Il assurera ses permanences le premier samedi de chaque mois, salle polyvalente de la Mairie de Vigny de 10 h à 12 heures

Vous devez contacter la Mairie de Vigny au 01.30.39.21.20, pour tous renseignements et prendre rendez-vous

Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile durant le mois de leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille
- justificatif de domicile

Cette attestation est obligatoire pour être convoqué à la journée d'Appel de Préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis automobile et moto, concours de la fonction publique), pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans.

Le recensement en ligne est possible également en quelques clics sur www.mon.service-public.fr rubrique « Recensement citoyen »

Carte Nationale d'Identité (CNI)

La durée de validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans **pour les personnes majeures** :

-Les nouvelles cartes sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 ;

-Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Attention : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures dont la validité sera toujours de 10 ans. Pour les personnes majeures, la prolongation de la durée de validité de ces cartes est automatique et ne nécessite aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être corrigée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Date de délivrance	Situation de la personne	Durée de validité CNI
Avant le 1 ^{er} janvier 2004	Mineur ou majeur	10 ans
Entre le 1 ^{er} janvier 2004 Et le 31 décembre 2013	Mineur	10 ans
	Majeur	15 ans
A partir du 1 ^{er} janvier 2014	Mineur	10 ans
	Majeur	15 ans

Pour les voyages en Europe, consulter le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger-4182/article/extension-de-la-duree-de-validite>

Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts



Législation sur les déjections

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre d'animaux domestiques dans les familles est une réalité, ce qui induit une remarquable augmentation des déjections canines et équinnes.

Ces kyrielles de crottes qui jalonnent notre place de l'église et nos rues du village constituent une véritable nuisance d'une part parce que cela n'est pas propre, et d'autre part ce peut être dangereux. Nul, en effet, n'est à l'abri de marcher dans une de ces déjections et ainsi de glisser au risque de se blesser.

Propriétaires d'animaux domestiques, accepteriez-vous que les animaux du voisinage viennent déposer quotidiennement leurs déchets devant votre porte ou dans votre jardin ?

Pour faire face à ces abus, et préserver l'environnement esthétique du village, la commune est décidée à prendre toutes les mesures lui permettant de lutter contre les fameux déchets de nos animaux domestiques. L'article R632-1 du nouveau code pénal stipule que : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit ».